

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 13 février 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
52	40

Objet de la délibération
Finances Avenant A.D.S. 2019
Référence
15_20200213_7.6.2.

Date de la convocation
07/02/2020

Date d'affichage
19/02/2020

L'année deux mille vingt, le treize février à 09 heures 30, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'Amiens, sous la présidence de M. Alain GEST, Président.

Etaient présents : Mme BRIAULT, CANDELA, CLAISSE, DEBART, Mme FOURE, GEST, RENAUX, DE WITASSE THEZY, RIFFLART, LORIC, PETIT, Mme HAMADI, HERNANDEZ, JARDE, MERCUZOT, Mme PINON, SAVREUX, DEFLESSELLE, DURIEUX, MAGNIER, SOMON, BLEYAERT, LEFEUVRE, STOTER, FRANCOIS, LEPERS, VILLAIN, BEAUVARLET, Mme LEMAIRE, LETESSE, CAPELLE, SURHOMME, Mme MAILLART, Mme WU, Mme THIEBAUT, DESSEAUX.

Excusés ayant donné procuration :

Mme FINET à M. RENAUX
M. SIMON à Mme FOURÉ
M. WATELAIN à Mme LEMAIRE
Mme CARPENTIER à Mme THIEBAUT

Excusés, absents : Mme BOHAIN, FRADCOURT, Mme RODINGER, Mme DE WAZIERS, DEFOSSÉS, LOGNON, BABAUT, GERARD, GREVIN, LENGLET, DELNEF, DESTOMBES.

Ont été nommé(e)s secrétaires de séance :

Pierre SAVREUX et Joseph BLEAYERT

Conformément aux dispositions des articles 7 « Moyens humains » et 9 « Dispositions financières » de la convention tripartite relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, il convient de prendre l'avenant annuel qui a pour objet de définir les moyens humains mis à disposition, à cette fin, par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, et de déterminer le montant de la participation forfaitaire par unité de fonctionnement, pour l'année 2019, définissant le niveau du remboursement que la communauté de communes aura à effectuer auprès du pôle métropolitain pour couvrir cette mise à disposition.

Aussi, pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, 8 agents relevant du service « Application du Droit des Sols » du Pôle Métropolitain ont été chargés de la mission d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

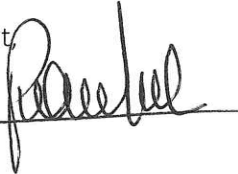
Sur la base des actes instruits par la commune signataire de la présente convention au cours des années 2015, 2016, 2017, le coût unitaire de l'équivalent acte s'établit par l'exercice 2019 à 253,2435 €.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Valide l'Avenant 2019 relatif à la convention tripartite pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols pour un coût de l'équivalent acte égal à 253,2435 €.
- Autorise le Président à signer l'avenant avec les E.P.C.I. et les Communes bénéficiaires du service.

Fait et délibéré le 13 février 2020
Et ont signé les membres présents;
Pour extrait conforme,

Le Président,



A. GEST.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois

Utilisateur : Leriverend Emilie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	1520200213_762
Date de la décision:	2020-02-13 00:00:00+01
Objet:	FINANCES Avenant ADS 2019
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.6.2 - autres
Identifiant unique:	080-200082063-20200213-1520200213_762-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Notifiée à emilie.leriverend@grandamienois.com

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
080-200082063-20200213-1520200213_762-DE-1-1_0.xml	text/xml	901
nom de original:		
DELIB15_ADS_AVENANT_2019.pdf	application/pdf	142266
nom de métier:		
99_DE-080-200082063-20200213-1520200213_762-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	142266

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 février 2020 à 16h47min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 février 2020 à 16h47min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 février 2020 à 16h47min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 février 2020 à 17h08min07s	Reçu par le MI le 2020-02-14

